

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de présents : 19  
Nombre de votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le 07 avril à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame MARECHAL Laëtitia, Maire.  
Date de la convocation : 03 avril 2026

**PRÉSENTS** : MMES et MM MARECHAL Laëtitia, MICHON Nicolas, CHAUVEAU Caroline, ROUSSEAU Matthieu, JAUFFRIT Sylvie, OBERRIEDER Alexandre, MORIN Benoit, BENEZY Hélène, COSTE David, BRIANCEAU Aline, GIRARDEAU Antoine, BONNIN Céline, PIKE Carole, BESSONNET Amandine, COULON-FEBVRE Pierre, REDON Daniel, CABOCHE Francky, MONTIEL Marie-Alice, MARTINEAU Karine

Mme CHAUVEAU Caroline a été élue secrétaire de la séance.

**Objet : Election des membres au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Madame la Maire expose que conformément au décret n°562 du 6 mai 1995, relatif aux centres communaux d'action sociale, la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Madame la Maire rappelle qu'elle est présidente de droit du CCAS et qu'elle ne peut être élue sur une liste.

Le Conseil Municipal a décidé de fixer à 4, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Une liste est présentée, portée par Mme BENEZY Hélène.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de membres présents : 19

Nombre de votants : 19

À déduire (*bulletins blancs ou nuls*) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

**Ont été proclamés membres du conseil d'administration :**

- BENEZY Hélène
- BESSONNET Amandine
- JAUFFRIT Sylvie
- MICHON Nicolas

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits**

**Au registre suivent les signatures**

**Pour copie conforme,**

**La secrétaire de séance,  
Caroline CHAUVEAU**



**Madame La Maire,  
Laëtitia MARECHAL**



Certifié exécutoire par la Maire compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 08 AVR. 2026
- la publication sur le site internet [www.laiguillonsurvie.fr](http://www.laiguillonsurvie.fr) le : 08 AVR. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)